

(Source : [Le Devoir](#) – Merci à Clara)



Photo: Jacques Nadeau Le Devoir

Les campagnes de vaccination actuelles sont telles que ni les jeunes ni les parents ne peuvent donner de consentement éclairé.

Depuis 2008, le ministère québécois de la Santé finance des campagnes de vaccination contre les infections par les virus du papillome humain (VPH). **Dès la 4e année du primaire**, les jeunes Québécoises reçoivent gratuitement ce vaccin. Compte tenu des études en cours (dont la nôtre) et des événements actuels **à l'échelle de la planète, nous croyons qu'il faut de toute urgence cesser d'administrer ce vaccin**. Voici les raisons qui motivent notre demande d'un moratoire.

Une vaccination sans consentement éclairé : les campagnes de vaccination actuelles sont telles que **ni les jeunes ni les parents ne peuvent donner de consentement éclairé puisqu'ils ne sont pas mis au courant des véritables bénéfices (s'ils**

existent) et des effets indésirables possibles du vaccin Gardasil®, énumérés par la compagnie Merck Frosst elle-même : anémie hémolytique auto-immune, purpura, embolie pulmonaire, pancréatite, asthénie, maladies auto-immunes, réactions d'hypersensibilité, réactions anaphylactiques, bronchospasmes, urticaire, arthralgie, myalgie, thrombose veineuse, encéphalomyélite aiguë, vertiges, syndrome de Guillain-Barré, maladies des motoneurones, paralysie, convulsions, syncopes, pseudo-épilepsie, myélite, **mort**.

Commentaire :

Énumérés **par la compagnie elle-même**.

Des effets indésirables : il n'existe pas de recherche longitudinale fiable sur l'innocuité du vaccin anti-VPH, mais les effets secondaires graves semblent présents pour un pourcentage non négligeable de jeunes filles vaccinées (par exemple, au Japon, 3200 pour 100 000 filles/année). **Des articles scientifiques et des rapports sur les dangers du vaccin sont apparus un peu partout dans le monde à la suite d'un nombre disproportionné de problèmes graves**. Aux États-Unis, le système gouvernemental qui permet de rapporter les effets indésirables des vaccins (VAERS) a répertorié, en date de juillet 2015, plus de **40 000 cas de filles et de femmes gravement affectées après avoir reçu le vaccin anti-VPH (dont 232 morts, plus de 1300 qui sont restées handicapées et près de 8000 qui n'ont pas récupéré)**. Le Danemark a récemment ouvert cinq Centres régionaux d'évaluation des effets indésirables sérieux liés au vaccin anti-VPH (1200 jeunes filles se sont déjà inscrites), tandis qu'au Japon, en Israël et en Italie, la recommandation pour le vaccin anti-VPH a été retirée.

Un système de pharmacovigilance déficient : au Québec et au Canada, lorsque des jeunes filles ont été gravement affectées par le vaccin anti-VPH, le système de pharmacovigilance a été déficient. Notre étude en cours (subventionnée par les Instituts de recherche en santé du Canada) fait état de parents qui, à la suite du décès ou des graves problèmes de santé de leur fille, n'ont eu aucune écoute de la part des professionnels de la santé, tous convaincus de l'innocuité du vaccin et donc **refusant de rapporter les effets indésirables**.

Ces trois raisons à elles seules devraient suffire pour convaincre notre ministère

de la santé de l'urgence d'un moratoire. Mais il y a plus.

Une fausse priorité en santé publique : à l'aide d'un battage publicitaire, Merck Frosst a convaincu les professionnels de la santé et le public que le cancer du col de l'utérus constituait une priorité alors qu'il n'est pas dans la liste des 50 causes les plus importantes de décès chez les femmes au Québec (Statistique Canada, 2015), ou des 10 premières dans le monde (OMS, 2011). Grâce au dépistage à l'aide du test Pap, l'incidence du cancer du col de l'utérus et la mortalité due à ce cancer sont clairement en recul en Occident, y compris au Canada où seulement 1,6 femme pour 100 000/année décède de ce cancer (Statistique Canada, 2015).

Commentaire :

Un vaccin qui fait donc **clairement** plus de mal que de bien.

Un mécanisme méconnu : le cancer du col de l'utérus prend de 20 à 40 ans pour se développer. Il existe plus de 100 types de VPH et 12 types ont été recensés comme étant à « haut risque » puisqu'ils sont associés au cancer du col de l'utérus. Cependant, la très grande majorité des filles et des femmes qui ont des VPH à haut risque ne développent pas de cancer puisque ces VPH ne peuvent pas, à eux seuls, causer le cancer. **D'ailleurs, dans 90 % des cas, les VPH disparaissent naturellement du corps dans les deux ans qui suivent l'infection.**

Une efficacité vaccinale non prouvée : puisque le cancer du col de l'utérus prend des décennies à se développer, il n'y a pas encore d'étude sur l'efficacité du vaccin. Jusqu'à maintenant, on a plutôt examiné l'impact du vaccin sur l'incidence des lésions précancéreuses. **Or, selon ces études, le vaccin Gardasil n'est pas efficace pour réduire l'incidence globale des lésions précancéreuses du col de l'utérus. Pire, des essais cliniques indiquent que lorsque les variantes 16 et 18 des VPH sont déjà installées chez les filles ou les femmes, la vaccination au Gardasil pourrait augmenter leur risque d'avoir des lésions précancéreuses.**

Un marketing frauduleux : l'approbation accélérée du Gardasil est le résultat du marketing frauduleux de la compagnie Merck Frosst qui a créé de toutes pièces un marché pour son vaccin, présenté comme étant « anticancer », en engendrant la peur d'une crise en santé publique.

Commentaire :

Et « Santé » Canada qui y va d'une campagne de peur : « *VPH : c'est le vaccin ou la ceinture de chasteté* », rien de moins.

Une approbation précipitée : le vaccin Gardasil a reçu une approbation précipitée de « Santé » Canada puisqu'il a été approuvé avant que ne soient terminées les études sur l'innocuité et l'efficacité du vaccin.

Partout sur la planète, les jeunes filles vaccinées sont les protagonistes au coeur d'un drame dont seules les compagnies pharmaceutiques ont le secret. À tout le moins, notre ministre de la santé devrait imposer un moratoire pour que des recherches indépendantes soient entreprises au sujet d'un vaccin soupçonné d'entraîner des effets secondaires extrêmement sérieux. Les recherches actuelles ne sont pas indépendantes ou encore utilisent des critères de temps (trop court) ou de symptômes (trop restreints) qui ne permettent pas de détecter la majorité des jeunes filles aux prises avec de sérieux effets indésirables.

Partager cet article :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Google+](#)
[Pinterest](#)

À lire également :



Les vaccins provoquent-ils l'autisme?



Vaccins : quand l'OMS avoue qu'elle met la santé du monde en danger



Polémique : des cas de rougeole parmi des enfants vaccinés contre



Marketing pharmaco : les experts recommandent la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé